



BAREMES D'HONORAIRES DE MA PAGE IMMO
Applicables sur les nouveaux mandats confiés
à partir du 11 mars 2019

LOCATIONS
Honoraires fixes
(Arrêté du 10/01/2017 Loi ALUR du 14 mars 2019)

IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION
(indice décret 01/08/2014 de la Loi ALUR du 24/03/2014)
Honoraires à charge du bailleur et du locataire non divisibles
Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail

Zones	Honoraires T.T.C
Martinique	8€/m2

Etat des lieux
Honoraires à charge du bailleur et du locataire non divisibles

Martinique	3€/m2
------------	-------

IMMOBILIER D'ENTREPRISE
(Fds de commerce, Murs, Bureaux, Droit au bail, Pas de porte, entrepôts)
Honoraires à charge du preneur

Prix net Vendeur H.T.	Honoraires T.T.C
Tout prix	2 mois de loyer H.C.



BAREMES D'HONORAIRES DE MA PAGE IMMO Applicables sur les nouveaux mandats confiés à partir du 11 mars 2019
TRANSACTIONS Honoraires fixes (Arrêté du 10/01/2017 Loi ALUR du 14 mars 2019)

PRECISIONS
❖ Les honoraires affichés sur ce barème doivent être « effectivement pratiqués » (l. de l'article 2) à l'issue des transactions réalisées par l'intermédiaire du professionnel. ❖ Les « Fourchettes » de prix ne sont pas admises puisque l'arrêté exige qu'ils soient fixés pour chacune des prestations proposées (article 2 de l'arrêté). ❖ La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la DGCCRF suite à l'Arrêté du 10/01/2017. ❖ Les honoraires sont à charge vendeur sauf convention contraire. ❖ Lors d'une délégation de mandat les honoraires appliqués seront ceux inscrit au mandat de vente initial entre le(s) propriétaire(s) et le mandataire. ❖ Mandat de recherche : le barème reste identique et la charge des honoraires sera supportée par le mandant soit l'acquéreur. ❖ Pour les biens neufs (VEFA), le barème appliqué sera le barème du promoteur selon le mandat de commercialisation signé en amont. ❖ Le taux de TVA applicable sera le taux légal en vigueur le jour de la réitération de l'acte authentique.

IMMOBILIER D'HABITATION	
Prix NET Vendeur	Honoraires T.T.C
0 à 70000 €	6 000 €
70 001€ à 120 000 €	9 000 €
120 001€ à 170 000 €	11 000 €
170 001€ à 220 000 €	7%
220 001€ à 300 000 €	6%
à partir de 300 001€	5%

IMMOBILIER D'ENTREPRISE (Fds de commerce, Murs, Bureaux, Droit au bail, Pas de porte, entrepôts) Honoraires à charge du preneur	
Prix net Vendeur H.T.	Honoraires T.T.C
Jusqu'à 100 000€	10%
100 001 € à 300 000 €	8%
à partir de 300 001 €	6%

PROGRAMMES NEUFS - V.E.F.A.	
Prix net Vendeur H.T.	Honoraires T.T.C
Selon grille tarifs promoteur en vigueur	Selon mandat de commercialisation